



Association de la  
**Ville et des Communes**  
de la Région de Bruxelles-Capitale asbl

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005**

Mai 2006

## Introduction

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale a été endeuillée en 2005 par le décès de son Président Eric ANDRE. En ce début d'année 2006, nous devons déplorer un second décès, celui de Michiel VANDENBUSSCHE, premier Vice-Président de notre Association qui avait assuré l'intérim de la présidence pendant la maladie d'Eric ANDRE.

Tous les deux se sont beaucoup dévoués pour le fonctionnement de notre Association, qui tient ici, par delà leur départ, à exprimer la plus sincère gratitude.

Appartenant à deux familles politiques différentes et à deux communautés linguistiques différentes, ils avaient en commun leur sens du dialogue et de la recherche de l'intérêt général et leur engagement plein et entier au service de leurs concitoyens.

- - -

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale est une association sans but lucratif au service des pouvoirs locaux de cette Région. Comme l'indiquent ses statuts, son objet est d'*aider les pouvoirs locaux à remplir leur mission au service des citoyens*, en assurant leur défense et leur promotion.

Cette mission se déploie sur deux volets :

fournir à ceux-ci une assistance ponctuelle, mais en veillant toujours à développer à long terme la capacité des pouvoirs locaux à prendre eux-mêmes leurs problèmes en charge. Elle vise le *développement des capacités* et engage aussi bien, au-delà des activités de conseil qui couvrent tous les domaines qui relèvent de l'action communale, un travail d'information, de communication mutuelle, et bien sûr, de formation. Cet appui s'adresse aussi bien aux fonctionnaires qu'aux mandataires locaux,

- améliorer leurs conditions générales de fonctionnement, qu'il s'agisse de ressources financières, de partage des compétences, d'autonomie de gestion, de moyens de contrôle... Cette mission peut s'appeler « *développement institutionnel* » et engage aussi bien les démarches de ses organes de gestion, que la représentation des pouvoirs locaux dans diverses instances et la participation dans de multiples groupes de travail. Elle repose aussi sur un travail d'analyse et de communication.

Mettant en avant des valeurs telles que la démocratie, la décentralisation, la gestion responsable et équitable des ressources, l'ensemble de ces actions vise à inscrire les pouvoirs locaux bruxellois dans la construction d'une société durable.

## **Conseil et assistance**

Nos conseillers et chargés de mission consacrent une grande partie de leur temps à répondre aux questions individuelles des administrations, des fonctionnaires et des mandataires. Le nombre de ces questions augmente sans cesse, non seulement parce que la réglementation devient chaque jour plus complexe et parce que le domaine d'action des communes s'enrichit, mais aussi parce que la communication avec nos membres s'améliore par des voies diverses – même si nous estimons qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire mieux connaître nos services, spécialement des mandataires.

## **Information et formation**

Ce type d'activités a certainement connu le plus fort développement dans ces dernières années. A côté de la revue « Trait d'Union » et du Moniteur de la Mobilité qui a pris son rythme de croisière, sont venus s'ajouter le développement du site [www.avcb.be](http://www.avcb.be) - qui se profile désormais comme un site de service plutôt que de présentation (à titre d'exemple, le texte de la Nouvelle loi communale figure maintenant sur le site) - et le développement fulgurant de la newsletter. Le rythme des formations est resté très soutenu en 2005. Signalons aussi la progression du travail d'intermédiation, notamment en matière de coopération internationale, ainsi que le travail croissant de notre service documentation au bénéfice direct de nos membres.

## **Développement institutionnel**

Les organes de gestion se sont employés à maintenir à un niveau élevé la présence de l'Association, non seulement parce que les demandes d'avis n'ont pas cessé d'augmenter, mais aussi parce que les dossiers suivis par nos associations soeurs nous mettent en devoir de positionner les communes bruxelloises dans des domaines où l'absence de l'Association pourrait leur porter préjudice. Preuve aussi de la reconnaissance grandissante de l'Association, le nombre de représentations exercées a lui aussi poursuivi sa progression. Vous en trouverez le détail dans le présent rapport.

- - -

Les services que l'Association rend à ses membres sont nombreux et variés. Notre volonté est que ces services continuent à se développer, qu'ils soient encore mieux connus et plus employés par les communes et pouvoirs locaux bruxellois.

Je sais que l'Association peut compter dans cette tâche sur son directeur Monsieur Marc THOULEN et sur toute l'équipe de collaborateurs qui l'entoure et que je remercie pour leur engagement au service de l'Association et de ses membres.

Marc COOLS  
*Président de l'Association de  
la Ville et des Communes de  
la Région de Bruxelles-Capitale*

## I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que 3 intercommunales, en tant que membres adhérents.

### **Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau**

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs :

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Dans le courant de l'année 2005, les changements suivants sont intervenus :

- Monsieur Georges Defosset a été remplacé par Monsieur Didier Gosuin, à la demande de la Commune d'Auderghem,
- Madame Yvette Mellery a été remplacée par Madame Suzanne Coopmans, à la demande de la Section CPAS,
- Monsieur Benoît Cerexhe a été remplacé par Madame Catherine van Zeeland, à la demande du Cdh,
- et Monsieur Jan Beghin a été remplacé par Monsieur Georges De Smul, à la demande du CD&V.

Ces remplacements ont été approuvés par l'Assemblée générale du 15 juin 2005. Le Conseil d'administration du 16 novembre 2005 a en outre approuvé le remplacement de Monsieur Eric André, décédé, par Monsieur Marc Cools, sur proposition du MR : ce remplacement provisoire, destiné à maintenir les équilibres convenus, reste à être entériné par l'Assemblée générale. Le même Conseil d'administration avait également acté la démission présentée par Madame Marie-Paule Matthias.

Au 31 décembre 2005, la composition du **Conseil d'administration**, qui élit en son sein le Président ainsi que 3 Vice-présidents, se présentait comme suit ;

Administrateurs

Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
Michiel VANDENBUSSCHE	Echevin à Etterbeek	Premier Vice-président
Rudy VERVOORT	Bourgmestre d'Evere	Vice-président
Philippe DEBRY	Echevin à Anderlecht	Vice-président
Jean-Jacques BOELPAEPE	Echevin à Anderlecht	
Sfia BOUARFA	Conseillère communale à Schaerbeek	
Jean-Pierre BROUHON	Echevin à Ixelles	
Fabrizio BUCCELLA	Conseiller communal à Ixelles	
Alain BULTOT	Conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean	
Monique CASSART-SIMON	Echevine à Anderlecht	
René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
Werner DAEM	Echevin à Jette	
Jacques DE COSTER	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek	
Luc DENYS	Echevin à Schaerbeek	
Georges DESIR	Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert	
Claude DESMEDT	Bourgmestre d'Uccle	
Henri DINEUR	Echevin à Saint-Gilles	
Anne DIRIX	Echevine à Watermael-Boitsfort	
Hervé DOYEN	Bourgmestre de Jette	
Véronique GAILLY	Conseillère communale à Saint-Gilles	
Hervé GILLARD	Echevin à Ganshoren	
Philippe GILLIOT	Conseiller communal à Forest	
Didier GOSUIN	Bourgmestre d'Auderghem	
Mohammed JABOUR	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode	
Eric JASSIN	Conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode	
Cécile JODOGNE	Conseillère communale à Schaerbeek	
France LIBOTTE	Conseillère communale à Woluwe-Saint-Lambert	
Marie-Paule MATHIAS	Echevine à la Ville de Bruxelles (Démissionnaire)	
Anne MONSEU	Conseillère communale à Schaerbeek	
Philippe PIVIN	Bourgmestre de Koekelberg	
Salah SAÏDI	Conseiller communal à Ganshoren	
Benoît SCHOONBROODT	Echevin à Berchem Sainte-Agathe	
Marie-Hélène SIMON	Conseillère communale à la Ville de Bruxelles	
Claude VANHEE	Echevin à Woluwe-Saint-Pierre	
Catherine van ZEELAND	Echevine à Forest	
Georges VERZIN	Echevin à Schaerbeek	

*Membres experts*

Jacques BOUVIER	Secrétaire communal de Schaerbeek
Suzanne COOPMANS	Présidente du CPAS d'Auderghem
Christian DEBATY	Secrétaire communal d'Etterbeek
Marc FRERE	Secrétaire de la Ville de Bruxelles
Yves DEMUIJLDER	Président du CPAS d'Anderlecht
Alex ELSIER	Secrétaire du CPAS d'Uccle
Georges GILIS	Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
Cathy MARCUS	Présidente du CPAS de Saint-Gilles
Maurice ROMANUS	Receveur du CPAS Auderghem

*Secrétaire*

Marc THOULEN	Directeur de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

*Membres du Bureau*

Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
Michiel VANDENBUSSCHE	Echevin à Etterbeek	Premier Vice-Président
Rudy VERVOORT	Bourgmestre d'Evere	Vice-Président
Philippe DEBRY	Echevin à Anderlecht	Vice-Président
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	
René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
Claude DESMEDT	Bourgmestre d'Uccle	
Hervé DOYEN	Bourgmestre de Jette	
Philippe PIVIN	Bourgmestre de Koekelberg	

*Secrétaire*

Marc THOULEN	Directeur de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles Capitale
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

## L'action politique de l'Association

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois durant l'année 2005, et le Bureau 10 fois. Ce rythme de travail a bien évidemment été perturbé par la maladie et le décès de son Président Monsieur Eric André, autant que par l'état de santé de son Premier Vice-président, Monsieur Michiel Vandebussche, faisant alors fonction de Président de l'Association.

Cette situation a également interféré sur le travail de l'Association quant aux réformes qu'il serait souhaitable d'apporter à la **Nouvelle loi communale**, sur lesquelles la Commission des Affaires Intérieures du Parlement bruxellois avait demandé l'avis de l'Association. Des discussions de principe ont porté sur la question de savoir si cet avis devait se limiter à un caractère purement technique ou pouvait s'étendre plus ou moins loin en matière politique. Devant la difficulté de baliser les limites, il a été convenu de laisser au service d'études le soin d'identifier les points où il conviendrait d'apporter une amélioration, les organes politiques jouant le rôle de filtre. Le service d'études s'est employé à produire une première note, qu'il a été demandé d'étendre au statut disciplinaire et aux nominations du personnel. L'Association reste aussi attentive aux évolutions en cours dans les autres régions, nonobstant les limites qu'elle se donne à elle-même, en sus de celles reconnues quant à une intervention de la Région pour modifier la NLC – limites encore réduites par un avis récent du Conseil d'Etat quant aux possibilités de la Région de légiférer en ce domaine. Quoiqu'il en soit, l'Association a de toutes manières résolu de mettre à profit cette opportunité pour réaliser sérieusement un travail de réflexion à ce sujet.

Les organes de gestion se sont cependant employés à maintenir à un niveau élevé la présence de l'Association, non seulement parce que les demandes d'avis n'ont pas cessé d'augmenter, mais aussi parce que les dossiers suivis par nos associations soeurs nous mettaient en devoir de positionner les communes bruxelloises dans des domaines où l'absence de l'Association aurait pu leur porter préjudice. C'est la raison pour laquelle ont été, au cours de leurs réunions, abordées finalement d'assez nombreuses questions d'ordre politique, qui ne sont ici reprises que brièvement.

**Mode de gestion des services publics.** L'Association s'est inquiétée de la mise en demeure adressée par la Commission européenne à la Belgique concernant ses modes de gestion des services publics locaux, et visant en l'espèce les intercommunales, les régies communales et les asbl communales, interprétation selon laquelle la création d'une telle structure locale destinée à gérer des missions à caractère économique devrait faire l'objet d'une mise en concurrence.

A cet égard, l'Association a apporté sa pierre à l'amendement de la directive Bolkenstein par l'envoi, au Ministre-Président Charles Picqué, d'un courrier argumentant pourquoi, selon elle, l'attribution de compétences aux sociétés intercommunales ne s'apparente pas aux attributions de marchés soumis à l'obligation de concurrence. Le Ministre-Président nous a fait savoir qu'il était intervenu dans le sens recommandé par l'Association.

**Déménagements.** Ayant pris acte d'un courrier de la Conférence par lequel celle-ci n'observait pas la nécessité d'harmoniser les règlements communaux, notre Association a répondu au Ministre Pascal Smet qui l'interrogeait sur cette possibilité qu'on avait observé des disparités importantes dans les tarifs appliqués et qu'en cas d'harmonisation, la préservation des ressources de chaque commune conduirait à proposer un alignement vers le haut qui n'était probablement souhaité par la Chambre des Déménageurs, d'où émanait la demande, ni même l'intérêt de la Région.

**Réforme des lois sur l'expropriation.** La Ministre de la Justice Laurette Onkelinx s'était adressée à notre Association pour lui demander son avis sur les modifications qu'il conviendrait d'introduire au régime des expropriations. Celle-ci a décidé de joindre ses réflexions à celles de ses associations-sœurs en donnant son avis sur un avant-projet de loi élaboré par les services du Ministre.

**Règlement régional d'urbanisme.** Notre Association est intervenue en deux temps. Un nouveau règlement régional était en préparation alors que l'Association développait, en partenariat avec les communes, un modèle de règlement communal articulé sur le règlement régional existant. L'Association a dès lors adressé au Ministre-Président Charles Picqué et à la Secrétaire d'Etat Françoise Dupuis, un courrier demandant de n'agir en ce domaine qu'avec circonspection et en concertation. Ce courrier a permis de lancer la concertation requise, et notamment de recevoir les bureaux d'études chargés de préparer le projet de nouveau règlement régional pour leur faire part des difficultés d'application actuelles. Ce fut l'occasion de rendre aussi un avis technique sur le contenu et la forme du futur règlement régional et de rappeler que celui-ci ne doit pas tout réglementer, qu'une certaine latitude doit être laissée aux communes pour adapter les normes d'urbanisme aux particularités de leur territoire.

L'autre moment d'intervention se situe à la fin : en vertu de l'article 329, § 4, du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, l'ancien règlement régional d'urbanisme devait cesser de produire ses effets le 1<sup>er</sup> avril 2006 au plus tard, impliquant qu'un nouveau règlement soit adopté par le Gouvernement endéans ce délai. Après avoir été finalisé par les cabinets du Ministre-Président et de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme, le projet de nouveau règlement a été mis à l'enquête publique le 8 septembre, l'enquête se clôturant le 7 octobre.

A la demande de plusieurs services de l'urbanisme, une réunion de concertation a été organisée pour permettre aux communes d'échanger leurs observations pour préparer leurs avis, que la Région sollicitait pour cette même date du 7 octobre. L'Association s'est employée à en rédiger le compte-rendu, de façon à ce que les communes puissent se référer à une structure et des arguments communs pour élaborer leurs propres observations et réclamations.

Il reste que le délai a été très court et qu'une clarification des procédures, notamment de l'articulation entre la consultation de la population et celle des instances communales, serait la bienvenue. Il a dès lors été convenu que même s'il n'y avait plus urgence à réagir dans le processus de consultation, il y avait néanmoins lieu pour l'avenir de clarifier l'interprétation du Conseil d'Etat concernant l'articulation des délais laissés aux



communes par rapport aux autres phases de l'enquête. Ce problème a fait l'objet d'un courrier adressé au Ministre-Président.

**Autorisation d'implantations commerciales.** L'Association a été saisie par la Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture Sabine Laruelle d'une demande d'avis portant sur les quatre projets d'arrêtés d'exécution de la loi du 13 août 2004 relative à l'autorisation d'implantations commerciales dite la loi Ikéa, ce à quoi elle s'est prêtée tout en observant que l'essentiel du dispositif se trouvait déjà dans la loi elle-même. L'Association a par ailleurs contribué à l'information des communes en organisant à ce sujet, le 23 mars, une séance d'information et de débat.

**Sanctions administratives.** Ici aussi, l'intervention de l'Association s'est déroulée en deux temps. Elle a d'abord tenu à se faire l'écho des réflexions émises par des praticiens communaux lors d'une formation donnée à ce sujet, et a dès lors demandé au Ministre-Président de bien vouloir apporter toute l'attention nécessaire au problème de la formation des agents communaux ainsi qu'au bouclage complet du dispositif législatif. Dans un second temps, face au brouillard juridique dans lequel communes, services de police et parquet se sont trouvés plongés à la suite des modifications des dispositions de la Nouvelle loi communale et de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, le Ministre de l'Intérieur avait invité les associations de communes à une concertation visant à élaborer une « loi de réparation ». On en a profité pour renouveler les revendications de l'Association portant sur les moyens juridiques et financiers, la simplification de la procédure d'incrimination et de poursuites,..., revendications qui n'auront cependant été que très partiellement suivies dans la loi du 20 juillet 2005 portant des dispositions diverses.

**Statut des mandataires.** Le Bureau s'est alarmé de la mise à charge des mandataires représentant leur commune au sein de diverses instances, des cotisations de sécurité sociale à titre d'indépendant complémentaire, dossier ouvert suite à la loi-programme du 27 décembre 2004. Des discussions engagées avec le cabinet de la Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture Sabine Laruelle ont bien permis d'obtenir quelques correctifs, à savoir une simplification administrative et la réduction à 10% du taux de cotisation. Reste que la mise à charge des asbl para communales de ces cotisations, même réduites, ne manquerait pas de pénaliser le fonctionnement de l'institution communale. L'Association a fait connaître cette position et est aussi intervenue auprès de la Ministre Sabine Laruelle pour que soient d'urgence apportés des éclaircissements sur certains points comme la nécessité de s'affilier d'initiative ou non à une caisse de sécurité sociale.

**Emplacements de stationnement pour les professionnels de la santé.** Les participants ont pris acte d'un courrier de Messieurs Joël Riguelle et Hervé Doyen, demandant que l'Association veuille bien développer un modèle de règlement en la matière. Cette matière fait actuellement de nombreuses initiatives émanant tant du Parlement que de l'Exécutif fédéral, et l'Association a convenu d'y apporter sa contribution en modifiant le règlement-type de stationnement qui est, sur son site, à la disposition des communes. Parmi les autres solutions possibles, il a été observé que la gestion d'emplacements réservés poserait de multiples difficultés concrètes et exprimé

des réserves sur ce type de solution. Le dossier est ultérieurement revenu sous la forme d'un courrier du Ministre-Président demandant quelle suite concrète pourrait être donnée à la résolution du Parlement régional sur cette même question.

**Indemnisations pour chantiers en voirie.** Dans ce dossier de 2002 qui a refait surface en 2005, l'Association et ses associations sœurs ont noué des contacts avec la Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture Sabine Laruelle et le Ministre de l'Economie Marc Verwilghen au sujet de ce qui deviendra la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public. L'Association a regretté que des amendements déposés au Sénat aient été en contradiction avec le *modus vivendi* qui avait été trouvé avec la Ministre Sabine Laruelle et les professionnels du secteur et a tenté de faire valoir, tant dans le corps du texte que dans ses arrêtés d'exécution à venir, les intérêts publics poursuivis par les collectivités locales lors des chantiers qu'elles mènent en voirie.

**Organisation d'activités ambulantes.** La Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture Sabine Laruelle avait ici encore demandé l'avis des associations de communes : en l'occurrence, notre Association s'en est tenue au tronc commun des positions adoptées par nos associations sœurs. En gros, la nouvelle réglementation constitue un pas dans la bonne direction, notamment pour la simplification administrative. Le projet contient cependant des dispositions floues ou peu logiques, notamment dans les critères d'attribution des emplacements, dans la publication des vacances ou encore dans les possibilités de cession : l'occasion de relever qu'une série d'imprécisions et de lourdeurs administratives auraient pu être évitées si les associations avaient été contactées pour la rédaction de la loi que ce projet d'arrêté entendait transposer ! Et classiquement, il transfère aux communes certaines attributions nouvelles sans pour autant prévoir d'aide d'ordre financier ou logistique.

**Simplification administrative : patente pour le débit de boissons spiritueuses.** À la demande du Secrétaire d'État à la Simplification administrative Vincent Van Quickenborne, l'Association a été amenée à se pencher sur deux aspects de l'avant-projet de loi de simplification administrative II, l'un relatif à la taxe d'ouverture pour les débits de boissons fermentées, l'autre à la patente pour les boissons spiritueuses. Bien qu'il ait surtout été question de remarques d'ordre purement technique, sinon rédactionnel, le souci a bien entendu été de ne pas faire peser sur les communes une simplification administrative profitant principalement au fédéral !

**Heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services.** Une demande d'avis a été formulée par la Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture Sabine Laruelle, sur un projet beaucoup plus important parce qu'engageant la responsabilité des communes alors que les moyens leur font souvent défaut pour assurer correctement celle-ci. C'est notre Association qui est chargée de rédiger un avis de base en concertation avec ses associations sœurs. Sur le plan technique, en dépit du fait que de nombreuses précisions devaient être apportées pour éviter les malentendus, le projet ne posait globalement pas de problème pour les communes, dont il renforce les compétences en matière de dérogations possibles. Notre Association mettait en effet

l'accent mis sur l'important rôle que la commune devrait avoir en cette matière : dérogations aux jours de fermeture, dérogations aux heures d'ouverture, contrôle des petits commerces,...

Ces nouvelles missions entraîneront davantage de travail administratif et de contentieux, notamment pour les phone-shops.

**Abattages rituels.** La Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat avait souhaité connaître la position de l'Association sur la proposition de loi de Monsieur Jean-Marie Dedecker. Un avis circonstancié avait été rédigé par le service d'études, mettant en évidence l'inadéquation des mesures envisagées pour résoudre le noeud du problème (celle-ci prévoit l'obligation d'abattre les animaux dans les abattoirs seulement). Des solutions pragmatiques devraient plutôt être recherchées sur le terrain : augmentation des capacités des sites temporaires d'abattage, financement accru, lutte contre les dépôts clandestins, qualification de la main d'œuvre, mobilité à proximité des sites d'abattage, .... Cet avis a été avalisé par les organes de gestion, qui ont convenu de le transmettre officiellement en tant qu'avis technique du service d'études.

**Emploi : cotisations sociales.** Le Gouvernement a mis en chantier de nouvelles réductions de cotisations sociales afin de promouvoir l'emploi, notamment pour les travailleurs âgés. Or dans une série de secteurs, les pouvoirs locaux sont à côté d'opérateurs privés, dans une situation proche de la concurrence, que l'on pense aux maisons de repos, aux entreprises titres-services, aux services d'aide aux familles, à certaines intercommunales, ... Si des réductions de cotisations sont octroyées au secteur privé et pas au secteur public, une distorsion de concurrence apparaîtra au détriment du public.

Les associations ont développé, de concert et avec leurs sections CPAS, une argumentation qui a été adressée à Madame Freya Van Den Bossche, la Ministre de l'Emploi et de la Protection du Consommateur. On y a revendiqué le parallélisme entre les réductions de cotisations sociales octroyées au niveau du secteur privé et au niveau des pouvoirs locaux, avec au moins la même diminution que pour le non-marchand privé.

**Permis d'urbanisme sollicités par les pouvoirs publics.** Un autre problème évoqué est le délai de rigueur imposé pour la délivrance des permis sollicités par le privé, ce délai de rigueur n'existant pas pour les permis sollicités par les pouvoirs publics. Ces derniers se trouvent dès lors systématiquement traités en retard. Un courrier a dès lors été envoyé à Madame la Secrétaire d'Etat Françoise Dupuis pour demander de régler cette question, mais il appert que cette question est beaucoup plus complexe que la simple addition du mot « de rigueur » aux délais prévus pour les pouvoirs publics. Plusieurs pistes ont été évoquées pour tenter de mettre fin à cette discrimination, notamment celle de l'allègement des procédures.

## La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, ou encore par les membres du service d'études de l'Association, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2005, il a été demandé à l'Association d'assurer 12 nouvelles représentations, mais il y a lieu de tenir compte de la mise en veilleuse de certaines commissions, comités d'accompagnement ou organes de concertation. Au total, l'Association était présente dans une centaine d'instances au 31 décembre 2005.

### *Au niveau régional*

- Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) - Assemblée générale - Conseil d'administration - Collège scientifique - Commission « Communes » – Commission « CPAS »
- Commission Régionale de Développement
- Comité C régional - Commission technique
- Commission régionale de la Mobilité
- Commission régionale pour la mise en oeuvre de zones 30
- Etats généraux de la Sécurité routière en Région de Bruxelles-Capitale – Comité de suivi, Contrôle - Sanctions & Prévention technique, Sensibilisation & Education
- Plate-forme policière sécurité routière
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des plans directeurs
- Conseil de l'Environnement
- Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- Administration de l'Equipement et des Déplacements Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 5/3/1998, programme et conventions IRISCOM, code de bonnes pratiques
- Conseil consultatif du Logement
- S.R.D.U. - Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- ORBEM - Emploi : Pacte territorial pour l'Emploi, Réseau des agents d'insertion
- I.B.G.E. - Gestion du bruit : Comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain
- Commission Communautaire Commune - Conseil consultatif de la Santé et de l'aide aux personnes
- Cellule d'Action Ville Durable (CAViD) - Comité de pilotage et Comité technique
- Formeville - Conseil d'administration
- Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale
- Cabinet du Secrétaire d'Etat Emir Kir- Table ronde pour la préparation de la Fête du sacrifice
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Relations extérieures – Cordirelex

### ***Au niveau communautaire***

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - Raad van bestuur - Overlegcomité
- Communauté française Wallonie-Bruxelles - Inspection médicale scolaire - fréquence et contenu des bilans de santé
- Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- Commission Communautaire Commune - Conseil consultatif de la Santé et de l'aide aux personnes
- Vlaamse Gemeenschapscommissie - advieswerkgroep "Opleiding tot Werken"
- Burger, Bestuur en Beleid – Comité de rédaction
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Observatoire de la politique culturelle
- Communauté française Wallonie-Bruxelles, Office de la Naissance et de l'Enfance - Commission d'avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil extra-scolaire

### ***Au niveau fédéral***

- ONSS-APL - Comité de gestion - Comités techniques "Pensions", "Service social collectif"
- Association du Logement Social - Conseil d'administration
- SPF Intérieur - Réforme de la Police - Conseil Consultatif des Bourgmestres, groupes de travail sur les économies d'échelle, le nouveau statut de la police et les unités de marche, Comité d'accompagnement de la recherche scientifique sur les acquisitions
- SPF Finances - Groupe de travail Etat - Régions
- SPF Mobilité et Transports - Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Premier Ministre - Commission d'accompagnement de la réforme de la police, Commission des Pensions de la police intégrée
- Protection civile - Groupe 4
- Registre National - Comité des utilisateurs
- S.N.C.B. - Comité consultatif des usagers
- Conseil des Communes et Régions d'Europe, section belge - Conseil d'administration fédéral, Commission "Elues locales"
- Groupe de contact Dexia-Union
- Groupe de contact Ethias-Union
- Inforum - Assemblée des membres
- Institut des élites du travail - personnel provincial et communal
- SPF Personnel et Organisation - Commission nationale mixte - Entraves à la Société de l'Information
- SPF Justice - Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs - Commission paritaire
- Association Belge de la Route - Conseil d'administration

- INAMI - Commission permanente, Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- Plan d'Action national d'Inclusion sociale (PANincl) - Groupes de travail "Actions" et "Indicateurs"
- SPF Intérieur- DG Centre de Crise - Comité d'accompagnement pour la recherche scientifique sur les réquisitions
- Commission nationale des droits de l'Enfant
- Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil – Table ronde accueil (TRAC)
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale – Comité d'accompagnement

### ***Au niveau international***

- Conseil de l'Europe - Chambre des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe :  
Chambre des pouvoirs locaux, comité permanent, Commissions institutionnelle, culture et éducation, cohésion sociale, développement durable
- Conseil des Communes et Régions d'Europe - Etats généraux, Comité directeur international, Commissions développement durable, transport, plate-forme des employeurs, élues locales, société de l'information, jumelages, marchés publics, emploi et politique sociale, COPPEM, coopération internationale, services d'intérêt général
- ELAN - European Local Authorities Network

## II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2005, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter qu'une personne présente au début de l'année, Madame Céline Maertens, économiste au service d'études, avait donné sa démission et attendait d'être remplacée.

### L'équipe

#### *Direction*

<u>Marc THOULEN</u>	Directeur de l'Association Secrétaire des organes de gestion	Gestion administrative Gestion politique Relations extérieures
---------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

#### *Service d'études et chargés de mission*

<u>Hildegard SCHMIDT</u>	Responsable du service juridique	Organes communaux Personnel et mandataires Police (organisation)
<u>Vincent RAMELOT</u>	Conseiller	Fiscalité Marchés publics Police (missions) Patrimoine Funérailles et sépultures
<u>Françoise LAMBOTTE</u>	Conseillère	Aménagement du territoire Urbanisme Environnement Logement
<u>Erik CAELEN</u>	Chargé de mission	Mobilité
<u>Jean-Michel RENIERS</u>	Chargé de mission	Mobilité Coopération internationale
<u>Barbara DECUPERE</u>	Chargée de mission	Mobilité
<u>Ariane GODEAU</u>	Chargé de mission	Développement durable

### **Section CPAS**

<u>Marie WASTCHENKO</u>	Secrétaire de la Section CPAS	Organes des CPAS Aide sociale
<u>Vincent LIBERT</u>	Conseiller	Insertion socio-professionnelle
<u>Jean-Marc ROMBEAUX</u>	Conseiller	Grand-âge
<u>Christian LEJOUR</u>	Conseiller	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

### **Services généraux**

<u>Philippe DELVAUX</u>	Responsable de l'information	Trait d'Union, Newsletter
<u>Juliette LENDERS</u>	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
<u>Céline LECOCQ</u>	Documentaliste	Documentation européenne Webmaster
<u>Liesbeth VANKELECOM</u>	Traductrice	
<u>Chantal MATTHYS</u>	Secrétaire de direction	
<u>Michel DE GREEF</u>	Secrétaire	Relations publiques Jumelages
<u>Alain VEYS</u>	Secrétaire	
<u>Fanny GADISSEUR</u>	Secrétaire	
<u>Latifa HAZIM</u>	Secrétaire de la Section CPAS	
<u>Noëlle VOETS</u>	Comptable	Comptabilité Personnel



Ne sont développées ici que les activités qui entrent dans un rapport direct de service à nos membres.

## **Le service d'études**

Le service des **questions-réponses** est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'étude à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journalièrement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu est essentiellement d'ordre juridique, mais la diversification des approches est en cours, pour couvrir, notamment, les aspects économiques et techniques.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur association. Voici le compte-rendu de ces principales activités au cours de l'année 2005.

### ***Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques***

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS. Pour les fonctionnaires, son action se situe historiquement dans le cadre de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle prête également main-forte aux formations organisées par l'ERAP ou co-organise certaines activités.

L'Association organise par ailleurs des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.

En 2005, le service d'études a organisé ou co-organisé les *sessions d'information et de formation* suivantes :

- les pouvoirs de police du bourgmestre (formation en interne pour St Gilles, 11 février 2005),
- la réglementation nouvelle en matière de pesticides (1er mars 2005),
- la nouvelle loi sur les implantations commerciales (23 mars 2005),
- la répression des infractions urbanistiques (26 avril 2005),
- le « Réseau Logement » (12 mai 2005),
- les nouvelles normes pour les Maisons de Repos et de Soins (Forum des décideurs communaux, en partenariat avec Dexia, 26 juin 2005),
- l'intégration de la télécommunication dans la ville (Forum des décideurs communaux, en partenariat avec Dexia, 17 novembre 2005).

Le service d'études s'est en outre chargé d'animer les *groupes de travail* suivants :

- groupe de travail sur les règlements communaux d'urbanisme,
- groupe de travail sur la modification du Règlement régional d'urbanisme.

Il est également intervenu en tant qu'orateur, aux *colloques et séminaires* suivants :

- les pouvoirs de police des communes (colloque organisé par l'Association des Juristes namurois, Namur, le 20 janvier 2005),
- la légistique formelle (formation à l'attention des fonctionnaires de CPAS de Schaerbeek et Molenbeek, février 2005),
- le Code bruxellois du Logement (séminaire résidentiel de l'ERAP, mai 2005),
- la commune et son fonctionnement (séminaire pour les coordinateurs culturels dans les communes, Schaerbeek, mai 2005),
- la planification territoriale en Région de Bruxelles-Capitale (formation de l'ENA à l'attention de hauts fonctionnaires brésiliens, 9 octobre 2005),
- introduction à la commune (pour les fonctionnaires venant de Belgacom et la Poste pour les cartes d'identité électroniques, 17 et 24 novembre 2005),
- nuisances sonores en Région de Bruxelles-Capitale (séance d'information organisée par l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, 6 décembre 2005).

### ***Groupes de travail et tables rondes organisés à l'extérieur***

Le service d'étude est fréquemment invité à représenter l'Association ou les communes bruxelloises dans des groupes de travail extérieurs. Il s'agit principalement de groupes à caractère plus technique, où il complète le travail de représentation exercé par les mandataires désignés par l'Association. En 2005, il a notamment participé aux séances des groupes de travail suivants :

- Conseil consultatif du Logement, ainsi que ses groupes de travail en 2005 : grand logement, allocation loyer et production publique
- comité de suivi de l'atlas des quartiers, organisé par le SRDU,
- commission d'accompagnement pour la réforme de la police,
- commission « Opleiding tot werken »,
- Conseil consultatif des Bourgmestres,
- comité de rédaction de la revue « Burger, Bestuur en Beleid »,
- tables rondes relatives à la préparation de la Fête du Sacrifice, organisées par le cabinet de Monsieur le Secrétaire d'Etat Emir Kir,
- table ronde sur la problématique des marchands de sommeil, organisée par Madame la Secrétaire d'Etat Françoise Dupuis (juin),
- table ronde sur l'évaluation de l'ordonnance relative à la gestion des sols pollués, organisée par le cabinet de la Madame la Ministre Evelyne Huytebroeck (octobre),
- jury pour le Prix de la Prévention pour les communes belges (octobre).

### ***Actions politiques***

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative. En 2005, le service d'études s'est associé à *toutes* les démarches politiques menées par les organes de gestion, lesquelles, développées plus haut, concernaient les domaines suivants :

- lois sur l'expropriation,
- autorisation d'implantations commerciales,
- règlement régional d'urbanisme,
- mode de gestion des services publics,
- statut des mandataires,
- sanctions administratives,
- nuisance de chantiers en voirie,
- simplification administrative,
- abattages rituels,
- activités ambulantes,
- heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services,
- délais de délivrance des permis d'urbanisme.

Il est cependant intervenu, souvent d'initiative, dans d'autres domaines qui n'ont pas fait l'objet, au moins à la date du 31 décembre 2005, d'une démarche politique au sens strict.

- *Stationnement en voirie.* Le service d'études a collaboré aux travaux de la Cellule mobilité dans le cadre de la dépénalisation du stationnement en voirie.
- *Réforme de la police.* Le service d'études qui fait partie de la Commission d'Accompagnement de la réforme de la police a été appelé au Sénat pour remettre les conclusions de ce groupe de travail. Notamment, l'état des finances des zones de polices et la problématique du fonds de la sécurité routière ont été expliqués devant les membres du Sénat.
- *Lutte contre le bruit.* A la suite d'un courrier de la Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance « bruit », le service d'études a rédigé un mémorandum à son intention portant sur les instruments locaux et régionaux en matière de lutte contre le bruit.
- *Police Intégrée et régionalisation de la Nouvelle loi communale.* Notre service d'études a été appelé à contribuer à des propositions éventuelles pour résoudre les problèmes d'incohérence posées dans les trois Régions, suite à la régionalisation de la Nouvelle loi communale et l'entrée en vigueur de la Loi sur la Police intégrée.
- *« En ville sans ma voiture ».* Comme en 2004, le service d'études a épaulé la Cellule Mobilité dans la préparation de la journée « En ville sans ma voiture ». Le but a été de parvenir à une homogénéité politique et juridique parmi les 19 communes quant aux conditions et aux modes de délivrance et de reconnaissance des laissez-passer.
- *Gestion des sols pollués.* Suite à la table ronde organisée par le cabinet de la Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck pour évaluer l'ordonnance relative à la gestion des sols pollués, le service d'études lui a adressé ses remarques techniques, ainsi qu'un relevé des questions laissées en suspens par le texte de l'ordonnance.
- *Changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme.* Alertée par plusieurs communes, notre Association a signalé à la Secrétaire d'Etat en charge de l'urbanisme Françoise Dupuis un éventuel problème d'insécurité juridique relatif aux changements d'utilisation soumis à permis d'urbanisme.
- *Envois non adressés.* Après des négociations informelles avec le cabinet précédent, le service d'études a été approché par le Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Propreté publique ainsi que par la Fedis afin d'arriver à un accord équilibré et avantageux quant à la fiscalité et la parafiscalité frappant les envois non adressés au plan local et régional. Ce dossier doit cependant être repris en 2006.

### **Rédaction de modèles**

En 2005, le service d'études a rédigé un (nouveau) modèle de règlement communal d'urbanisme sur les antennes paraboliques et a par ailleurs mis à jour :

- le modèle de règlement général de police,
- les modèles de cahiers des charges pour les marchés de l'énergie,
- le modèle d'ordonnance de police pour « En ville sans ma voiture »,
- le modèle de règlement fiscal sur les envois non adressés,
- les modèles de règlement fiscaux ou de redevances en matière de stationnement

## **Publications**

En 2005, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « Trait d'Union » ainsi que le « Moniteur de la Mobilité » et les « Cahiers du Moniteur de la Mobilité » :

- V. RAMELOT, « Le point sur quelques questions relatives à la gestion du stationnement », *Moniteur de la Mobilité*, 2005/1, pp. 15-18 ;
- F. LAMBOTTE et V. RAMELOT, « Phone-shops et night-shops : les pierres d'achoppement », *Trait d'Union*, 2005/2, pp. 4-9 ;
- V. RAMELOT, « Sanctions administratives : la Cour de cassation se prononce sur l'audition de la personne », *Trait d'Union*, 2005/3, pp. 16-17 ;
- F. LAMBOTTE, « Réglementer les antennes paraboliques », *Trait d'Union*, 2005/4, pp. 4-8 ;
- V. RAMELOT, « Loi de réparation pour les sanctions administratives : soins palliatifs ou remède de cheval ? », *Trait d'Union*, 2005/4, pp. 10-12 ;
- F. LAMBOTTE, « La répartition des compétences en matière de chantiers », *Cahier du Moniteur de la Mobilité*, n° 3, septembre 2005, pp. 5-12 ;
- F. LAMBOTTE, « La gestion des sols pollués – Aperçu de la législation bruxelloise », *Trait d'Union*, 2005/5, pp. 10-16 ;
- V. RAMELOT, « Taxation des infrastructures GSM : une bataille, pas la guerre », *Trait d'Union*, 2005/5, pp. 17-19 ;
- V. RAMELOT, « Des chiens écrasés et des mises en fourrière », *Trait d'Union*, 2005/5, pp. 20-22.

## **La cellule mobilité**

En 2005, la cellule mobilité de l'Association a essentiellement orienté son travail autour de trois grands axes : la sécurité routière, l'information sur la mobilité et le « Dimanche sans voiture ».

### **Sécurité Routière**

La cellule a assuré le *suivi des Etats Généraux* de la Sécurité routière en Région de Bruxelles-Capitale en participant à son Comité de suivi. Elle a en outre fait circuler l'information et renforcé la communication par la mise en valeur des actions entreprises par les différents acteurs agissant dans ce domaine. Pour ce faire, elle a organisé deux fora : le premier concernait les « Brigades cyclistes », le second le « Fonds des amendes ».

Le *Moniteur de la Mobilité* a pour sa part fait écho à plusieurs initiatives visant à renforcer la sécurité routière : présentation des actions de la Ville de Bruxelles et des

communes d'Etterbeek, Evere et Ganshoren, compte-rendu de l'utilisation du fonds des amendes, présentation des réseaux communaux piétonniers, des meilleurs aménagements « abords d'écoles », de bonnes pratiques en matière d'infrastructure routière adaptée aux motards, ...

La cellule mobilité a également assuré le suivi des travaux du groupe « Contrôle - sanction & Prévention technique » des Etats Généraux, en particulier pour la mise en place de *caméras fixes*. Elle a assisté aux multiples réunions consacrées à cette thématique et organisé une visite d'étude à la zone de police Montgomery. Le Moniteur de la Mobilité a abordé la question des radars automatiques en évoquant la situation bruxelloise dans la perspective d'une étude menée à Anvers sur leur efficacité. En partenariat avec l'IBSR, l'Association a également été impliquée dans une campagne d'information et de communication sur la mise en place de ces radars, à destination du public bruxellois.

La cellule mobilité s'est également attelée à renforcer l'engagement des autorités locales en matière de sécurité routière par l'organisation d'un colloque sur les liens entre plan communal de mobilité et plan zonal de sécurité. Les actes du colloque et le Moniteur de la Mobilité ont servi de supports à la sensibilisation.

Début 2005, la cellule a appuyé la *mise en œuvre des indicateurs* définis en 2004 pour mesurer l'avancée des actions recommandées en vue d'atteindre les objectifs des Etats généraux, en coordination avec le DIRCO. Elle a participé aux réunions visant à mettre en place un système informatique pouvant récolter les informations des zones de police. Il apparaît cependant que le système Viastat proposé au départ ne rencontre pas, en définitive, les attentes des zones de police. Un autre projet est en voie de développement, « Datawarehouse », avec la police fédérale, lequel a fait l'objet d'une discussion au sein de la plate-forme sécurité routière.

La cellule mobilité a également participé à plusieurs réunions de coordination dans le cadre du programme « points noirs » ainsi qu'aux réunions organisées par Madame le Gouverneur dans le cadre de la *plate-forme policière sécurité routière*.

Dans le cadre du suivi du groupe « Sensibilisation & Education » des Etats Généraux, l'Association a assuré la *promotion de la sécurité routière auprès des et par les communes*. A cette fin, elle a accompagné la déclinaison bruxelloise des campagnes « Bob », « motards » et « vitesse » développées sur base des campagnes nationales de l'IBSR, en partenariat avec Madame le Gouverneur, la STIB et la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle a largement contribué au succès de la *campagne « stationnement dangereux »* en octobre 2005. Initiative régionale, cette campagne a été suivie dans pratiquement toutes les communes et zones de police. La cellule a assisté les partenaires dans la recherche de slogans et de visuels, dans l'écriture des textes des dépliants et des communiqués, dans l'identification des canaux de transmission et la diffusion des supports d'information... Au total, 125.000 dépliants et plus de 800 affiches ont été diffusés et la plupart des journaux communaux y ont fait écho.

Dans le prolongement de l'étude réalisée en 2004 sur base d'un questionnaire envoyé aux écoles bruxelloises, l'Association a réalisé un dépouillement plus fin des réponses via une analyse des résultats pour chacune des 6 zones (commissions locales de coordination) définies lors de la table ronde relative à l'éducation à la sécurité routière qui s'est déroulée en décembre 2004. Ces analyses qualitatives ont permis de disposer du matériel nécessaire à la *mise en œuvre des conclusions de la table ronde*. Elles ont également servi de matière première à la réalisation du Cahier du Moniteur de la Mobilité relatif à l'Education à la sécurité routière. L'Association a par ailleurs développé sur cette base une base de données « écoles ».

L'Association a appuyé la *Cellule régionale d'impulsion pour l'Education à la Sécurité Routière*, pour d'une part de faciliter la préparation des réunions des commissions locales de coordination pour l'Education à la Sécurité Routière, d'autre part, assurer un relais efficace entre ces commissions et la cellule régionale. Dans ce cadre, la cellule mobilité a initié un travail de sensibilisation des acteurs à la mise en place de plans de déplacement scolaires.

### **Formation et Sensibilisation**

La cellule mobilité a assuré trois *formations* destinées aux acteurs communaux (principalement les conseillers en mobilité, les responsables des services voirie et les zones de police) en 2005 :

- « Le lien entre les plans d'actions, les plans zonaux de sécurité et les PCM » (16 novembre 2005) ;
- « Vol de vélo et prévention » (24 novembre 2005) ;
- « Zone 30 et zone 30 abords d'écoles » (08 décembre 2005).

En matière d'*information*, la cellule s'appuie sur trois outils : Moniteur de la Mobilité, Cahier du Moniteur de la Mobilité et site web.

- En 2005, sont parus 4 numéros du *Moniteur de la Mobilité*. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.avcb.be/serv/monmob.htm>.
- Deux *Cahiers du Moniteur de la Mobilité*, dont l'objectif est d'apporter un éclairage supplémentaire technique sur certaines thématiques, ont quant à eux été rédigés : le premier traitait de la « signalisation chantier », le second de l'« Education relative à la sécurité routière ».
- La *section « mobilité » du site web* de l'Association est mise à jour au fur et à mesure du développement de l'actualité.

### **En Ville sans ma voiture**

La cellule mobilité a grandement contribué à la préparation du « *Dimanche sans voiture* » et de la « *Semaine de la Mobilité* ». Elle a assuré la gestion du groupe de

travail police qui regroupe notamment les 6 zones de police et les 19 communes et a travaillé à l'élaboration de modèles d'ordonnance de police, de formulaires-types de demandes de dérogations, de procédures standards... Elle a par ailleurs organisé plusieurs réunions techniques avec Interplan, les communes concernées, les zones de police, la Région wallonne, la Région flamande, l'AED et les UPC en vue de favoriser la coordination entre ces différents acteurs. L'Association fait également partie de la task force chargée en particulier du suivi général de l'événement, de la sélection des projets, de la stratégie de communication...

### **Divers**

Outre ces trois grandes missions, l'Association a été impliquée à des degrés divers (avis, expertise, conseil, enquêtes) dans des dossiers concernant le stationnement (stationnement riverain, dépenalisation du stationnement, stationnement des médecins, frais de dépannage), le Fonds des amendes (évaluation de la loi du 7 février 2003), la catégorisation des infractions, les perceptions immédiates et le retrait du permis de conduire (évaluation de la loi du 7 février 2003), la suppression des timbres fiscaux, les poids lourds, les PMR ou encore les zones 30 et les abords d'écoles.

La cellule mobilité a également suivi les travaux de la Commission régionale de la Mobilité, du groupe de pilotage du Plan Iris II, de la Commission Fédérale Sécurité Routière, du comité d'accompagnement de la STIB et du groupe de travail fédéral « Code du gestionnaire ». Elle a également suivi la mise en place des Plans Communaux de Mobilité (PCM) à Etterbeek, Jette et Uccle.

### **La coopération internationale**

Depuis quelques années, le rôle des communes en matière de coopération internationale a bénéficié d'une reconnaissance croissante. En effet, à tous les niveaux de pouvoir, il est aujourd'hui entendu que les pouvoirs locaux sont des acteurs à part entière sur l'échiquier de la coopération au développement et peuvent jouer à ce titre un rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation dans de très nombreuses villes et communes à travers le monde. L'expertise des communes bruxelloises dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « les métiers de la ville » ne demande qu'à être partagée par delà les frontières communales.

Depuis 2000, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale a été désignée pour gérer le programme fédéral de coopération internationale communale pour les communes et CPAS bruxellois, et assurer ainsi le financement de leurs activités. Pour ce faire, elle a développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'*assistance technique* :



- conceptualisation d'un programme,
- assistance - conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- information sur le programme, les partenaires... ,
- formation à la gestion de projets de coopération,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes à s'inscrire, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- examen des dossiers (analyse et recommandations),
- analyse des rapports finaux (contenu et finance),
- rédaction de documents (appel à projets – background paper – vade mecum – programme...).

Le programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à l'émergence d'espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens dans le processus décisionnel.

Ajoutons que la commune du Nord, en tant qu'institution publique, est aussi idéalement placée pour stimuler chez elle les initiatives citoyennes en faveur du développement, notamment via l'exemple qu'elle peut donner.

En 5 ans, 27 projets de coopération ont été développés par des communes bruxelloises sur un total d'une centaine de projets développés en Belgique dans le cadre de ce programme. Que près d'un projet sur cinq ait été réalisé par une commune de la Région de Bruxelles-Capitale témoigne de l'intérêt grandissant de la coopération dans nos communes.

En 2005, 7 *projets de partenariat*, abordant des thématiques très diverses, se sont développés au sein du programme :

- Anderlecht – Irupana (Bolivie) : traitement des déchets, tourisme et épuration des eaux
- Bruxelles-Ville – Kinshasa (République Démocratique du Congo) : état-civil
- Evere – Lokossa (Bénin) : propreté urbaine
- Molenbeek-Saint-Jean – Oujda (Maroc) : réhabilitation urbaine
- Schaerbeek – Al Hoceima (Maroc) : traitement des déchets, plan d'urgence
- Jette – Sidi Bibi (Maroc) : plan de développement communal
- Woluwe-Saint-Pierre – Ruyumba (Rwanda) : informatisation – état civil

C'est par l'exploitation de ce qui constitue leur avantage comparatif par rapport aux autres acteurs du développement, à savoir leur expertise multidimensionnelle (politique, administrative et technique) de la gestion d'une municipalité, que les pouvoirs locaux peuvent contribuer le plus efficacement au bien-être des populations des pays les plus pauvres.

En matière de coordination et de stimulation, et dans la perspective de faire évoluer la qualité des actions en matière de coopération au développement, l'Association coordonne par ailleurs les travaux d'une *plate-forme Nord-Sud*. Il s'agit là d'un groupe de travail et de réflexion, composé de fonctionnaires et mandataires, dont l'objectif est triple:

- constituer une plate-forme d'échanges pour les gestionnaires communaux de projets internationaux et les mandataires compétents en cette matière,
- faire remonter les informations du terrain communal vers notre association, afin de (ré)orienter au mieux les programmes de coopération,
- initier des actions de coopérations communes, notamment en matière de sensibilisation.

L'Association a d'ailleurs organisé, dans le cadre de cette plate-forme, en mars 2005, une *campagne de sensibilisation à la coopération*, soutenue par la Coopération belge au Développement. Cette dernière s'est traduite par :

- l'édition d'une brochure (20.000 exemplaires), décrivant les activités de coopération des communes participantes à l'action,
- la réalisation d'une affiche annonçant la campagne,
- l'organisation d'une exposition au Westland Shopping Center d'Anderlecht, clôturée par une journée d'animations festives,
- une conférence de presse,
- une conférence consacrée à la coopération au développement et au rôle des communes, en présence du Ministre belge de la Coopération au Développement.

Par ailleurs, l'Association est membre de différents *organes consultatifs* :

- le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale,
- le groupe de travail « Coopération décentralisée » du Conseil des Communes et des Régions d'Europe.

Enfin, l'Association est régulièrement sollicitée pour réaliser l'accueil de *délégations étrangères* en provenance des différents pays partenaires et leur présenter, outre les grandes lignes du programme, le fonctionnement et la structure d'une organisation de villes et communes telle que la nôtre. Elle a ainsi rencontré en 2005 des délégations rwandaise, marocaine et béninoise. Elle a également été invitée à prendre la parole lors de 3 séminaires pour faire état de l'évolution de la coopération décentralisée dans les communes bruxelloises.

## **Le forum du développement durable**

Depuis 2002, l'Association assure une mission relative au développement durable. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable ». Celui-ci a en 2005 concentré ses activités autour des thèmes suivants :

- enquête « développement durable » dans les 19 communes,
- label éco-dynamique,
- formations pour les communes et les CPAS,
- avant-projet d'accord de coopération entre communes et Région,
- appel à projets « agenda 21 local »,
- coordination de la consultation « stratégie nationale de développement durable »,
- représentation des communes et du forum.

### ***Enquête « développement durable » dans les 19 communes***

L'objectif de cette enquête était double :

- faire le point des actions et projets en matière de développement durable dans les communes bruxelloises ainsi que l'état d'avancement des communes dans le processus « agenda 21 »,
- récolter les attentes et les besoins des communes en vue de mener des actions en matière de développement durable ainsi que les freins rencontrés pour y parvenir.

Les principaux résultats de l'enquête ont fait l'objet d'une présentation aux communes lors du séminaire : « Le développement durable dans les communes bruxelloises : Bilan et perspectives », organisé le 8 juin 2005, en collaboration avec l'IBGE.

### ***Label éco-dynamique***

Dans le but d'assurer au mieux la promotion du label « Eco-dynamique » auprès des communes, l'Association s'est engagée dans la démarche de labellisation. Outre l'intérêt propre pour l'Association de passer à ce système de management, la démarche vise également à permettre à l'AVCB d'en retirer des enseignements utiles lorsqu'il s'agit de promouvoir ce label auprès des communes bruxelloises qui ne sont pas encore candidates.

A ce stade, au-delà de l'adhésion officielle de l'Association à la Charte, un premier état des lieux a été effectué ainsi qu'une première réflexion sur les indicateurs nécessaires au suivi de la consommation de papier. Les contraintes et freins liés notamment à la location de bureaux dans un grand bâtiment ont été identifiés. Certains problèmes et mauvais fonctionnements sont apparus mais les actions à proprement parler seront entamées en 2006. Une première visite sur place du service « éco-dynamique » de l'IBGE a eu lieu le 29 septembre.

Par ailleurs, l'Association a participé à deux formations thématiques organisées par l'IBGE à l'attention des candidats au label :

- une gestion plus environnementale de la flotte de véhicules de service,
- la réduction de l'impact environnemental des publications de l'entreprise.

Signalons que la démarche de labellisation de l'Association entend se situer dans un contexte plus large de mise en place d'un plan de développement durable pour l'Association, incluant notamment, outre les aspects environnementaux, les dimensions sociales et culturelles.

### ***Formations pour les communes et les CPAS***

Deux demi journées de formation ont été organisées à l'attention des communes en 2005, sous le titre « Les achats durables dans le cadre des marchés publics ». La première session portait sur les clauses environnementales, la seconde sur les clauses sociales et éthiques. Après un rappel théorique des concepts juridiques, des exemples pratiques d'introduction de telles clauses ont été discutés. L'Association a présenté des documents, sites web de référence et des exemples de bonnes pratiques. Enfin, les experts ont animé des travaux en groupes sur des cahiers de charges apportés par les participants. Le débat a porté sur les possibilités de soutien au secteur de l'économie sociale et de l'engagement de demandeurs d'emploi. Le compte rendu de ces formations est disponible pour téléchargement, sur le site Internet de l'Association, accompagnés des interventions des orateurs.

### ***Avant-projet d'accord de coopération entre Communes et Région***

L'Association a élaboré un projet de texte comprenant un socle de base commun à toutes les communes, mais prévoyant différents niveaux d'engagements, basés sur les engagements d'Aalborg, qui laisserait aux communes la liberté d'établir leurs priorités et d'agir selon leurs spécificités. L'accord de coopération avec les communes couvre les relations qui lient chacune d'entre elles avec l'IBGE : modalités de collaboration dans la mise en œuvre d'un Agenda 21, gestion des espaces verts, plaintes des habitants, instruction des permis d'environnement, participation à des événements communs...

Il faut cependant s'interroger sur l'opportunité d'un tel texte sans des moyens financiers conséquents à mettre à disposition des communes qui souhaitent s'engager. Par ailleurs, il faut noter que, lors de l'enquête auprès des communes, cette idée de convention - cadre était loin de faire l'unanimité.

### ***Appel à projets Agenda 21***

L'Association a apporté un soutien ponctuel lors de la préparation de cet appel à projets par l'IBGE. Elle a participé à certaines réunions de travail à ce sujet ainsi qu'à la préparation de la séance de présentation de l'appel à projets du 16 septembre 2005.

Outre une mission de contact des communes durant la période de préparation des dossiers, elle a joué un rôle plus important dans le cadre du jury relatif à cet appel à projets : constitution du jury, organisation de la réunion du 24 novembre 2005, tableau de synthèse des projets, proposition d'une méthodologie d'évaluation, tenue du secrétariat.

### ***Stratégie nationale du développement durable***

Le Forum a été sollicité par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'eau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Madame Evelyne Huytebroeck pour coordonner la consultation des communes à propos du projet de texte – cadre de la « stratégie nationale du développement durable ». Cette consultation a été effectuée et s'est matérialisée sous la forme d'une note d'avis qui se voulait la compilation des avis des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Ministre souhaitait connaître, via leur Association, le point de vue des communes sur le Plan national stratégique de développement durable. Contrairement au plan fédéral de développement durable, qui ne concernait que les compétences fédérales, celui-ci tend à organiser la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir du pays. Le document est aussi, heureusement ou malheureusement, beaucoup plus succinct ce qui a permis de rencontrer l'urgence demandée. L'Association a donc réalisé une enquête express auprès des communes, synthétisé leur avis et insisté elle-même sur la nécessité de les impliquer et de soutenir les efforts menés au niveau local.

### ***Représentation des communes et du forum***

L'Association a également été invitée à participer à des réunions de travail, à des jurys et à des commissions en tant que représentante des communes bruxelloises :

- réunions de travail à la STIB, à la Communauté Française, au groupe de travail « Achats publics durables » de la CIDD,
- participation aux jurys PLAGE, A21 et Fonds Electrabel.

Elle a également présenté les activités du Forum :

- au colloque des Femmes Leaders de Saint-Josse où le Forum a présenté le rôle de la commune dans la mise en place de politique de développement durable, avec un accent particulier sur le rôle des femmes (25 mai 2005),
- dans le cadre du projet Agora Jeunes Citoyens, rassemblant 80 jeunes européens, africains et québécois, avec la présentation du « Répertoire des actions de développement durable à Bruxelles » (14 septembre 2005, Namur),
- dans le cadre de la visite d'une délégation estonienne en Belgique sur le thème du « Green Public Procurement », avec la présentation des actions menées pour promouvoir les achats publics durables à Bruxelles (6 décembre 2005, Bruxelles).

### **« Les échanges entre municipalités et Régions d'Europe, moteur du développement durable »**

En marge du forum proprement dit, l'Association, à l'invitation de ses associations soeurs d'Europe, a organisé du 23 au 25 juin 2005, une conférence internationale « Les échanges entre municipalités et Régions d'Europe, moteur du développement durable ».

La conférence a rassemblé les représentants de 25 nationalités tierces, et la quasi totalité des communes bruxelloises. Les différents aspects du développement durable ont été reconnus, en mettant chaque fois en évidence le rôle que les échanges - notamment la dynamique des jumelages- pouvait apporter à cette problématique. Ce sujet, qui était apparemment une première, a été traité par une trentaine d'orateurs, dont 6 représentants des gouvernements bruxellois et fédéral, et plusieurs communes bruxelloises qui ont fait part de leur expérience, en présentant une image quelque peu renouvelée de Bruxelles. Les débats aussi ont été particulièrement animés et débouché sur un document de synthèse et de résolutions.

Cet événement a reçu l'appui de Dexia, de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Union européenne (DG Education et Culture), ainsi que le patronage de SAR le Prince Philippe de Belgique.

## **Le service documentation**

Occupant deux personnes à temps plein, le service documentation

- gère le budget consacré aux acquisitions de documents,
- assure une veille législative,
- fournit en continu un travail de recherche,
- contribue activement aux publications de l'Association,
- sans oublier le travail de base : gérer le fonds documentaire.

Le service gère pour environ 12.000 euros d'acquisitions par an, dont 65 % de dépenses récurrentes : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, ainsi que d'abonnements aux revues et périodiques.

Cinq nouveaux titres se sont ajoutés à nos collections en 2005 ; les abonnements aux périodiques gratuits ou aux newsletters électroniques sont également en hausse. Le service reçoit 13 journaux communaux diffusés actuellement et ses collections reprennent les périodiques de 18 communes sur 19.

Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en l'achat de monographies, 65 en 2005 : les recensions d'ouvrages, réalisées par le service d'études

et qui paraissent dans la revue, permettent d'économiser quelques 10 % du budget global. A noter aussi, l'orientation vers les formes électroniques de documentation, qui n'est plus recherchée ni imprimée qu'à la demande.

### *Veille législative*

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois (ex - Conseil régional de la Région de Bruxelles-Capitale) et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois (ex - Assemblée de la Commission communautaire française) et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Les dossiers les plus sensibles sont identifiés par le service d'études et font l'objet d'un dossier particulier par le service documentation. Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé auprès du service d'études et vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

### *Un travail de recherche en continu*

Les recherches pour les membres de l'équipe sont en constante évolution vu le nombre croissant de conseillers et de chargés de mission engagés au sein de l'Association. Ce travail leur fournit une aide dans le cadre de la rédaction d'articles, d'interventions lors de formations, mais surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres.

De plus en plus, communes et CPAS contactent le service pour les travaux de recherche de documentation pure : il s'agit là d'une demande qui augmente fortement. Dès que la demande porte sur un conseil ou une interprétation elle est transmise au membre du service d'études compétent.

### *Une contribution active aux publications*

Cette année, le service a assisté le service information pour la publication des 22 newsletters et des 6 numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles, mais il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec les conseillers.

Au troisième trimestre de l'année, il a également réalisé la mise à jour annuelle de notre version coordonnée bilingue de la Nouvelle loi communale en y introduisant les modifications entrées en vigueur : il s'agit d'un classeur à feuillets mobiles dont un complément annuel reprend chaque année les articles modifiés ainsi que de nouvelles références utiles, sélectionnées en collaboration avec les conseillers.

*Le travail de base : gérer le fonds documentaire.*

Le service gère une collection d'ouvrages, de brochures, de périodiques, de règlements communaux, de circulaires ...touchant aux différentes matières couvertes par le service d'études : l'ensemble porte sur plus de 3.700 publications, plus quelque 220 abonnements actifs ou non.

Il assure les tâches classiques d'encodage, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2005, 394 monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion d'une centaine d'abonnements, 64 circulaires, 62 règlements - modèles, 150 documents parlementaires suivis, 261 pièces législatives dépouillées aux niveaux régional et communautaire, 476 au niveau fédéral.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative *inforum*, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

## **Information et publications**

L'année 2005 a vu la politique de communication de l'Association se modifier sensiblement. Le lancement de la newsletter en octobre 2004 a nécessité un rééquilibrage des publications, travail qui se poursuivra en 2006 par une réflexion sur l'ensemble de la communication. C'est ainsi que le rythme de parution de la revue *Trait d'Union* a légèrement baissé pour chercher de meilleures complémentarités avec la parution bimensuelle de la newsletter électronique et la mise en avant de l'information on line sur le site web [www.avcb.be](http://www.avcb.be).

Le gros travail de 2005 aura porté sur l'élargissement de la diffusion. Celle de la revue a encore légèrement progressé, mais c'est surtout la newsletter qui engrange la progression la plus remarquable. L'amélioration du contenu du site porte également ses fruits, avec une consultation désormais impressionnante.

### ***Trait d'Union***

Six numéros ont été édités en 2006.

Le **tirage et la diffusion** de la revue ont continué à progresser en 2005, en profitant de nouvelles procédures d'identification des publics cibles. Celle-ci touche désormais plus de 1.400 abonnés francophones et plus de 450 néerlandophones, chiffres relativement appréciables pour un public surtout ciblé sur les 19 communes bruxelloises.



La diversification du lectorat a cependant continué dans le triple axe mandataires / fonctionnaires d'une part, monde communal / hors communes de l'autre, et enfin Bruxelles / hors de Bruxelles. Débordant ainsi de son public strict, Trait d'Union renforce la présence de l'Association comme interlocuteur de référence du monde communal bruxellois.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : ses principaux articles sont publiés sur le site [www.avcb.be](http://www.avcb.be) au format html ou PDF et la revue en elle-même est téléchargeable au format PDF depuis 2002. Entre janvier et décembre 2005, l'ensemble des numéros de la revue disponibles sur notre site a été téléchargé 16.659 fois en français, et en néerlandais, 28.619 fois. Les deux éditions confondues ont donc été consultées à plus de 45.000 reprises.

Les **principaux articles analytiques** parus en 2005 ont abordé :

- un dossier égalité des chances (2005-1, 2005-6)
- la durabilité dans les contrats de quartier (2005-1)
- la situation financière des entreprises à Bruxelles (2005-1)
- les phone-shops et les night-shops (2005-2)
- un dossier logement (2005-2)
- le plan vélo (2005-2)
- les finances bruxelloises (2005-3)
- les sanctions administratives (2005-3, 2005-4)
- les antennes paraboliques (2005-4)
- le marché des bureaux (2005-4)
- la gestion des sols pollués (2005-5)
- l'enquête sur le développement durable dans les communes (2005-5)
- la taxation des infrastructures GSM (2005-5)
- le rôle des communes à l'égard des animaux trouvés sur la voie publique (2005-5)
- l'opération « En ville sans ma voiture ! » (2005-6)
- la jurisprudence en matière de marchés publics (2005-6)

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,
- l'agenda,
- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

## **Newsletter**

22 numéros ont été diffusés en 2005. Il s'agit de la première année complète de ce nouveau support.

Quant au contenu, la principale modification consiste en l'ajout d'un nouveau service, « l'écho des parlements » qui recense et répercute une sélection de l'actualité parlementaire de la Chambre, de la COCOF, de la VGC, de la COCOM et du Parlement bruxellois en se focalisant sur les débats qui intéressent de près les pouvoirs locaux. L'autre ajout est celui d'une rubrique spécialement dédiée au développement durable qui reprend le concept du « Bon à savoir », à savoir des news courtes intéressant le secteur local, contenant souvent des hyperliens permettant au lecteur intéressé de développer son information. D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- actualité de l'Association
- bon à savoir (+ spécial développement durable)
- échos des parlements régionaux, communautaires et fédéraux
- agenda : les événements à suivre
- législation : les nouveautés intéressantes

Entre janvier et décembre, le nombre des abonnés est passé d'un millier à plus de 2.300. Les deux éditions sont diffusées respectivement à 1.700 francophones et près de 500 néerlandophones. Le faible coût de ce support électronique nous permet en effet de viser une cible plus large que celle de Trait d'Union. Les statistiques du site nous informent encore que l'ensemble des newsletters a été consulté plus de 22.000 fois en 2005.

## **Le site web**

Depuis sa refonte en 2003, le site n'a cessé de s'enrichir de nouveaux contenus, au point d'atteindre fin 2005 le chiffre de quelque 2.500 documents. L'offre crée sa propre demande : tout au long de l'année, 257.303 visiteurs s'y sont intéressés, soit une moyenne de 731 visiteurs par jour. Avec les rubriques qui suivent, l'Association a définitivement tourné le dos à un site de seule présentation pour offrir désormais un site complet de service.

- La rubrique « Association en action » fait régulièrement le compte-rendu de ses activités : séances d'informations, formations, prises de position, compte-rendu de réunions, d'assemblées. Le plus souvent, la documentation mise à disposition lors de ces rencontres peut être téléchargée.
- Un agenda fourni et très régulièrement mis à jour informe les pouvoirs locaux bruxellois des événements qui peuvent les intéresser : colloques, formations, deadlines, célébrations, ....

- La rubrique « Publications » permet également de télécharger chaque nouveau numéro de la revue « Trait d'Union », ainsi que du « Moniteur de la Mobilité » et des « Cahiers de la Mobilité ».
- Les rubriques « Matières » grossissent elles aussi, en fonction de l'actualité du moment. De nouveaux articles y sont régulièrement ajoutés, touchant aux finances, à la fiscalité, au personnel, à la police administrative, au logement, à l'environnement, à l'aménagement du territoire, aux organes communaux, au développement durable, à la mobilité, aux matières sociales...
- Divers documents (vade-mecums, modèles) sont aussi réalisés par nos conseillers, faisant le point sur un thème précis, guidant les pouvoirs locaux dans l'élaboration de leur réglementation spécifique. Les modèles disponibles (règlement général de police, cahiers des charges pour les marchés de l'énergie,...) sont mis à jour en fonction des changements législatifs.
- Sous diverses rubriques, le site offre directement du conseil : ceci peut aller de la connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale aux fiches de bonnes pratiques pour promouvoir le développement durable dans les communes.
- Dans plusieurs rubriques également, notamment en matière de mobilité, on peut trouver une section « réglementation », mise à jour chaque fois qu'un changement intervient dans la législation, laquelle rassemble les principaux textes coordonnés nécessaires aux spécialistes.
- Enfin, une rubrique « Communes » reprend pour chaque commune bruxelloise quelques informations générales, la composition du Collège, les coordonnées des services, du CPAS et de la zone de police.

Une nouveauté importante : avec la conférence internationale des 23-25 juin 2005 « Les échanges entre municipalités et Régions d'Europe, moteur du développement durable », l'Association en a profité pour développer une partie du site en anglais, à l'attention de ses correspondants étrangers. On y trouve le compte-rendu exhaustif de la conférence, ainsi qu'une brève présentation de l'Association.

## **La Section CPAS**

La Section CPAS offre une gamme de services similaires à celle de l'Association, auxquels elle apporte bien évidemment ses accents propres. Elle finance directement ceux qu'elle offre spécifiquement aux Centres publics d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, tout en bénéficiant de l'appui logistique général de l'Association. Elle dispose d'une large autonomie politique, mais divers mécanismes de concertation existent tant avec les autres organes de l'Association qu'avec la Fédération des CPAS de Wallonie et la Section CPAS de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten.

La Section CPAS rapporte de ses activités à une assemblée qui lui est propre, mais nous entendons en livrer ici un bref résumé à l'intention de ceux qui n'en font pas partie

tout en souhaitant en savoir davantage. Nous invitons le lecteur à consulter le rapport complet sur notre site, à l'adresse : <http://www.avcb-vsgeb.be/fr/mati/cpas/rap05.pdf>

**Sur le plan politique**, la Section s'est saisie de très nombreux dossiers portant sur les matières fédérales, en concertation étroite avec ses Sections sœurs. Suivant en cela les accents portés lors de son assemblée générale, citons à cet égard :

- le droit à l'intégration sociale (nouvelles catégories, évaluation de la loi du 26 mai 2002, médiateur, allocation d'attente, ...),
- le fonds social mazout et le fonds d'économie d'énergie,
- l'accueil des demandeurs d'asile, les personnes en séjour illégal,
- les avances sur créances alimentaires,
- le bilan socioprofessionnel,
- la guidance et l'accompagnement des usagers,
- les accords sociaux dans le secteur fédéral de la santé,
- la connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

Elle est aussi intervenue dans les matières régionales et communautaires, et en particulier pour ce qui est du logement, dans la délicate question de l'allocation loyer.

En matière de **représentation**, la Section est présente dans une douzaine d'instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association. Il convient d'y ajouter l'organisation de diverses commissions et groupes de travail dont la gestion est partagée avec ses sections sœurs, et où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » (intra- et extra-muros),
- le groupe de travail « bilan socio-professionnel »,
- le groupe de travail « administration provisoire »,
- le groupe de travail « allocation handicapés ».

La Section anime encore, au niveau régional cette fois, diverses **commissions et groupes de travail** où sont représentés les CPAS bruxellois :

- insertion socio-professionnelle,
- questions juridiques,
- bilan socio-professionnel,
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (connexion des CPAS, code de bonne conduite, engagement en commun),
- normes pour un travail social de qualité.

La Section assure un **service conseil** à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

La Section prolonge cette activité de conseil par une action générale d'**assistance**, qui en 2005 et avec le soutien du Gouvernement fédéral, a beaucoup porté sur l'accompagnement des CPAS dans

- leur connexion à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2006,
- et l'insertion socioprofessionnelle, par l'achèvement d'un référentiel méthodologique.

Elle est également fort active en matière de **formation**. Citons à cet égard :

- une formation en « Droit des étrangers », en collaboration avec l'asbl « Droits quotidiens »,
- le traditionnel carrefour du printemps consacré en 2005 au métier du travailleur social en CPAS bruxellois,
- plusieurs formations en interne portant sur la Banque Carrefour, la loi du 2 avril 1965, l'insertion socioprofessionnelle,
- sans oublier les assemblées générales, traditionnellement thématiques et consacrées cette année à l'économie sociale et au secret professionnel.

Enfin, la Section produit également des publications. 2005 aura été l'année d'une mise à jour de l' « **Aide-mémoire du CPAS** » dont le succès ne se dément pas. Elle contribue également à la revue CPAS Plus co-éditée avec la Fédération des CPAS de Wallonie.

### III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

Nous voudrions citer à cet égard :



- ***l'Union des Villes et Communes belges***
- ***l'Union des Villes et Communes de Wallonie***
- ***la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten***

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire a été franchie en ce sens, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations sœurs.

A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces » et l'« Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap », qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, ***inforum***, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. Inforum revêt depuis 2000 la forme juridique

d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études.

### ***La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale***

La Conférence des Bourgmestres constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de la Région. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'idée est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue et à la banque de données des subsides ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci intervient en retour, parfois dans le cadre de missions particulières qui lui sont confiées, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, parfois aussi dans le cadre de sa participation à des groupes de travail, ou dans l'analyse de certains projets régionaux.



Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec nos associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons en 2005 l'insertion socio-professionnelle et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, elles-mêmes complétées par des aides plus structurelles reprises ci-après.



La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de

promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2005, la DGCD a en outre soutenu la campagne de sensibilisation du public menée en partenariat par notre Association et les communes bruxelloises.



**L'Union européenne, DG Education et Culture**, a soutenu en 2005 notre Association pour l'organisation de la conférence « Les échanges entre municipalités et Régions d'Europe, moteur du développement durable », non seulement par la promesse d'un subside financier, dans le cadre du Fonds européen des jumelages, mais aussi par une implication active dans son déroulement.



Le  **Holding communal**, qui était intervenu dans le financement du projet Astrid, avait octroyé des subsides aux associations de communes pour leur permettre d'étendre leurs services aux zones de police et d'aider ces dernières à se mettre en place sur le plan administratif. L'aide du Holding communal a pris depuis la forme d'un suivi régulier des dossiers d'intérêt commun.



**Dexia Banque Belgium** soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du Forum des décideurs communaux, séminaires traitant de sujets à portée financière, constitue la partie la plus visible de cette collaboration.



**Ethias** soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.